



Personimages

Dépasser son handicap par l'expression artistique

Paris, mai 2022

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous prions donc de trouver ci-joints les divers documents concernant l'inscription à nos ateliers de Versailles pour **l'année scolaire 2022-2023**. Ils reprendront le **samedi 10 septembre**.

Dès réception, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner :

- Le bulletin d'inscription, daté et signé (*en précisant bien les contacts en cas d'urgence et les informations particulières que nous devons connaître notamment le n° de la PAM*)
- Un exemplaire du « Règlement intérieur » et le « Formulaire d'autorisation de diffusion d'image », daté et signé.
- Le règlement selon le mode de paiement choisi (par virement, le paiement s'effectuera à la rentrée, je vous remettrai le RIB de l'association en septembre)

L'inscription du participant l'engage pour toute l'année scolaire. Les 3 trimestres sont donc exigibles.

Le dossier est à renvoyer au siège de l'association : 91 rue Vercingétorix 75014 Paris.

Pour le bon déroulement des ateliers, nous vous demandons de bien vouloir signaler toute absence du participant à un atelier en appelant le 01 45 41 34 44.

Cette absence pourra être éventuellement rattrapée après accord préalable auprès d'Isabelle Julia, coordinatrice de nos ateliers (ligne directe 01 45 40 81 15).

Nous vous informons que pour obtenir une subvention personnelle, il vous appartient de faire une démarche vous-même auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre Mairie.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Catherine Toulemonde, Présidente

PJ